

*Tribunal de la concurrence—Loi*

Quels sont les résultats d'une maximisation globale des profits? D'abord, comme les coûts de production sont réduits le plus possible, nous assistons à la destruction de l'environnement, à la pollution, à la destruction de nos beaux lacs et rivières et à la pollution de l'air. Il faut de l'argent pour bien protéger notre précieux environnement. Si une société essaie de réduire ses coûts de production, elle pollue et détruit l'environnement.

Nous savons que la maximisation des profits menace la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses. Bien sûr, il faut déboursier de l'argent pour assurer la sécurité et la salubrité des lieux de travail. Si la société cherche à augmenter ses bénéfices, cela crée des disparités et des inégalités régionales. Le taux de chômage est extrêmement élevé dans certaines régions du pays, notamment les Maritimes et les régions rurales du Québec et de la Colombie-Britannique.

La cupidité des entreprises donne lieu à la production de biens dangereux et de mauvaise qualité. Bien entendu, il en coûte un peu plus cher de produire des biens de qualité. Si une société veut maximiser ses profits, elle ne se préoccupe pas de produire des biens de consommation utiles, sûrs et non dangereux. Elle produit au risque de faire quelques victimes, comme les fabricants de la Pinto, qui savaient très bien que cette voiture exploserait, ce qui entraînerait la perte de quelques vies humaines. C'est la cupidité des entreprises que notre parti rejette.

En raison de cette cupidité, les entreprises font une publicité pour favoriser la demande, laquelle, la plupart du temps, est inefficace. Pour cette raison, les entreprises lutteront de toutes leurs forces contre un programme d'action positive efficace visant à garantir le recrutement de personnes handicapées, de femmes, de minorités visibles et d'autochtones. Comme nous le savons, les entreprises rejettent énergiquement ces programmes.

Même si nous admettons que nous devrions obliger le gouvernement à tenir parole au sujet de la concurrence, de la libre-entreprise et à laisser s'exercer les forces du marché, notre parti croit en une autre solution très fondamentale. Nous croyons que l'économie ne doit pas être organisée en vue de réaliser le plus de bénéfices possibles dans l'intérêt de quelques actionnaires anonymes, qui siègent dans une salle de conseil d'administration dans un autre coin du monde, mais dans l'intérêt des Canadiens et pour supprimer les injustices globales relatives à la répartition des richesses et du pouvoir. Nous croyons qu'il faut organiser l'économie de façon à atteindre l'objectif suprême du plein d'emploi, d'un emploi pour chaque Canadien qui veut travailler. Nous croyons qu'il y a diverses façons d'atteindre cet objectif, autrement que par la cupidité des entreprises et une concurrence acharnée entre elles.

Dans le peu de temps à ma disposition, je ne pourrai pas parler en détail de certaines de ces solutions de rechange. Cependant, nous devrions sans nul doute examiner beaucoup plus sérieusement le rôle important et concret que le secteur des entreprises peut jouer dans la société. Nous devons examiner le

rôle important que les localités peuvent jouer. Ces dernières doivent être à même de prendre elles-mêmes les décisions concernant leurs priorités économiques.

Je vois que mon collègue le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) est présent. Il a présidé avec beaucoup de compétence un groupe de travail sur le chômage et la création d'emplois. Au cours de nos séances, nous avons entendu dire à maintes reprises que les petites localités veulent prendre elles-mêmes les décisions concernant leurs priorités économiques, au lieu de voir augmenter sans cesse le nombre de fusions et de prises de contrôle qui non seulement ne créent pas un seul emploi, mais en outre ne font qu'enrichir quelques actionnaires.

Selon notre parti, ce projet de loi présente de nombreuses lacunes. Comme mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a signalé de façon si éloquente dans son exposé, bon nombre de commentateurs objectifs ont souligné les points faibles de cette mesure et le fait qu'avec le temps certaines dispositions ont été systématiquement supprimées. Nous savons que ce projet de loi ne prévoit aucune disposition efficace en matière d'action collective, par exemple, ce qui est très important pour les consommateurs. Nous savons qu'il ne comporte aucune disposition non plus relative à l'établissement de prix abusifs.

Nous attendons avec impatience l'étude approfondie de ce projet de loi au comité pour nous assurer que, dans la mesure où il est possible d'améliorer cette mesure très médiocre, ce sera fait.

● (1230)

Le fin mot de l'histoire, c'est que notre pays doit reconnaître qu'il faut organiser l'économie non pas de façon à réaliser le maximum de bénéfices, mais plutôt en vue de répondre aux besoins de la population et de respecter les valeurs humaines.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le vote porte sur la motion suivante. M. Côté (Langelier), appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-91, tendant à constituer le Tribunal de la concurrence et à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques, et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.